

LES ZONES

Urbaines				Pour une meilleure lisibilité des plans, la couleur du zonage n'est pas appliquée sur les voies et places		Contour de zone	
A urbaniser							
Agricoles		Naturelles					

AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés

	Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation d'intérêt général		Emplacements réservés pour espace vert ou Continuité Ecologique		Emplacements réservés pour voirie		Emplacements réservés pour cheminement piéton ou cycliste
	Périmètre d'attente de projet		Localisation préférentielle pour équipement art.L.123-2-c)				

Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie

	Espace Boisé Classé		Espace Boisé Classé Fonctuel Arbre remarquable		Plantation sur domaine public		Espace végétalisé à valoriser
	Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique		Délimitation d'Espace de Pleine Terre				
	Élément Bâti Patrimonial		Périmètre d'Intérêt Patrimonial				

Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions

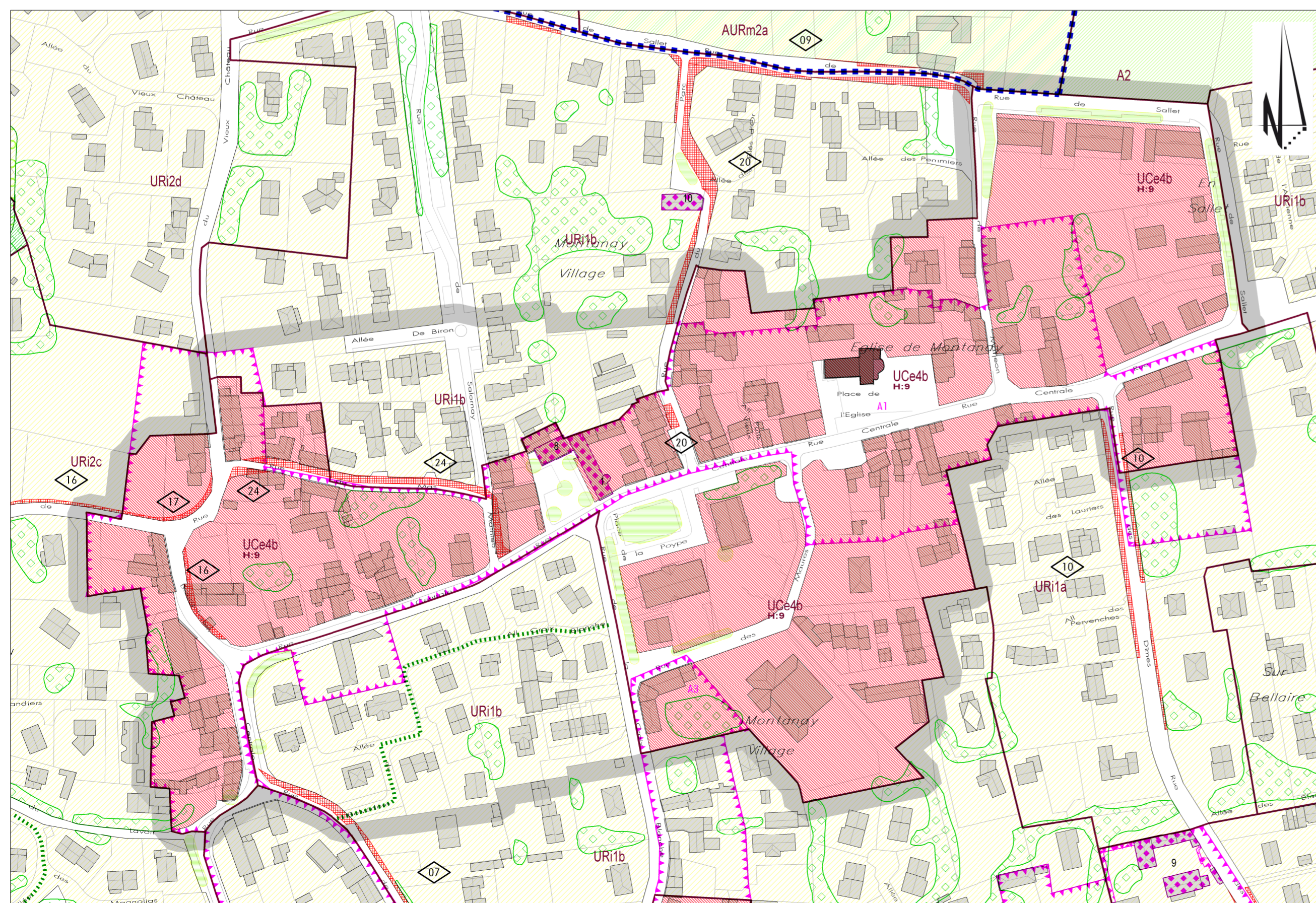
	Richesse du sol et sous-sol		Secteur de Mixité Fonctionnelle		Bâtiments avec changement de destination possible
--	-----------------------------	--	---------------------------------	--	---

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

	Espace non aedificandi		Marge de recul		Ligne d'implantation		Polygone d'implantation
	Continuité Obligatoire		Discontinuité Obligatoire				

Prescriptions relatives aux déplacements

	Débouché piétonnier		Débouché de voirie		Cheminement à préserver		Voir plan 2 000' ou plan masse		Voir orientations d'aménagement et de programmation
	Commune		Arrondissement						



PLAN LOCAL
D'URBANISME
& DE L'HABITAT

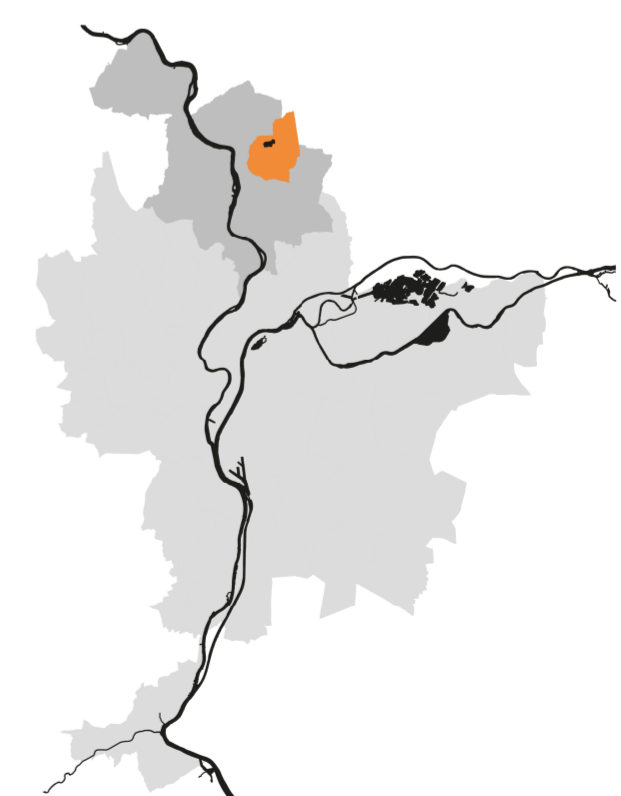
PLU - H

DECLINAISON
COMMUNE

REVISION N°2
APPROBATION - 2019

MONTANAY

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT
C.2.2 - Zonages et autres prescriptions
Echelle : 1/2000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre grisé
OFFI_GDR_R2_DETAIL_ZONAGE_P_OFFICIEL_Q_MONTANAY 95-161337